



COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES à partir du 6 novembre 2023

Pour une maîtrise des coûts et un gain environnemental

Comment le service fonctionne-t-il ?

Depuis le 01/07/2019, le **SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)** est en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour les trois Communautés de Communes du Castelrenaudais, d'Autour de Chenonceaux Bléré Val-de-Cher et du Val d'Amboise. Au 01/01/2020, le SMICTOM a transféré la compétence traitement au **syndicat VAL ÉCO** qui gère l'unité d'incinération des ordures ménagères de Blois.

Le SMICTOM ne fonctionne pas en régie. Un marché de prestations de service a été conclu avec une société conformément aux règles qui régissent les marchés publics.

La TEOM :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ou Redevance Incitative sur les deux autres Communautés de Communes), et seulement cette taxe, finance intégralement l'ensemble du service, à savoir : les coûts de collecte et de traitement mais aussi la fourniture des bacs individuels, des bacs d'apport volontaire (verre), les déchetteries, les services du SMICTOM (5 personnels). Elle est prélevée au titre de votre foyer chaque année et figure sur votre avis d'imposition de taxes foncières.

Ce qui change :

Depuis le 01/01/2022, aux termes d'un appel d'offres, la société SEPUR collectait vos poubelles toutes les semaines en porte à porte (bacs verts et jaunes). Cependant, ce marché a été dénoncé par le prestataire en avril dernier, obligeant le SMICTOM à en relancer un nouveau dans un délai très contraint.

Le nouveau marché, attribué à la société OURRY, débutera le 6 novembre 2023 sur l'ensemble du territoire.

À compter de cette date, la collecte sélective de vos deux bacs, vert et jaune, s'effectuera le même jour tous les 15 jours (voir le nouveau calendrier de collecte), à l'exception des centres urbains denses de Bléré, Amboise et Château-Renault et des gros producteurs.

Pourquoi ce changement de fréquence de collecte ? Ce qu'il est important de retenir.

Pour contenir le coût grandissant des marchés de collecte des ordures ménagères (+ de 16% en un an) et la hausse des coûts d'incinération (+ 13 % en deux ans pour un coût de la tonne traitée fixé à 110 € en 2023) et l'augmentation de l'imposition de l'État avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), le SMICTOM a dû se résoudre à cette nouvelle organisation.

Le gain environnemental est à prendre en compte. Avec des moyens techniques plus adaptés, une diminution du nombre de tournées et une augmentation du taux de remplissage des camions, l'empreinte carbone en sera autant réduite.

Ce qui ne change pas :

Il n'y a pas d'interruption de service entre l'ancien prestataire et le nouveau. Le service ne peut être considéré comme dégradé, seule la fréquence de collecte change.

Malgré l'envolée des coûts, le taux d'imposition de la TEOM restera stable en 2024 (prix fixes garantis par le prestataire jusqu'à fin 2024), aidé en cela par les efforts de tri sélectif que vous consentez déjà et qui permettent une meilleure maîtrise des coûts de service (recettes issues de la vente de matériaux, aides et soutiens des éco-organismes). Plus de tonnes recyclées correspondent à plus de recettes.

Infos pratiques et conseils :

La dernière collecte avec SEPUR s'effectuera le samedi 4 novembre (sortie des bacs la veille).

Le nouveau marché avec le prestataire Ourry débute officiellement le 6 novembre, mais concrètement sur Neuillé le Lierre, la nouvelle collecte aura lieu pour la 1^{ère} fois le mercredi 8 novembre (sortie des bacs à prévoir dès le mardi soir 7 novembre).

Vous pensez que vos bacs ne seront pas dimensionnés pour une collecte tous les 15 jours ?

Les bacs ont été attribués en fonction de la dimension de votre foyer. Sachez que la fréquence de collecte des ordures ménagères sur la plupart des communes, dont la nôtre, n'est déjà plus adaptée à nos pratiques. Chacun d'entre nous peut l'observer ; les bacs ne sont pas sortis toutes les semaines et/ou à leur pleine capacité de remplissage. De son côté, d'après les comptages, le prestataire constate que sur de nombreuses tournées les camions ne circulent pas à plein.

Avec la nouvelle fréquence, il est donc conseillé de respecter une période d'observation avant de demander un éventuel changement des bacs. Un conseil : dans la poubelle jaune, pliez les cartonnettes et écrasez les bouteilles en plastique. Référez-vous au guide de tri.

Un doute, une question ?

Contact SMICTOM d'Amboise 02.47.23.47.66 ou contact@smictom-amboise.fr